

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Activités périscolaires – Renouvellement de la convention avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de Côte d'Or (USEP 21)

Mme DILLENSEGER expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'année 2005-2006, la Ville mène un partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de Côte d'Or (USEP 21) pour la mise en œuvre d'activités physiques et sportives durant le temps périscolaire.

La précédente convention, présentée au Conseil Municipal du 26 septembre 2016 portait à près de 250 le nombre de cycles d'éducation et animations sportives sur une année scolaire.

La présente convention a pour objet de renouveler ce partenariat dans les mêmes termes :

- intervention de l'USEP sur le temps du TAP et / ou périscolaire, à la demande de l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs, et en cohérence avec la programmation sportive sur le temps scolaire ;
- 250 cycles maximum, pour un coût unitaire fixé à 480 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver le projet d'avenant à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie général ;
- 2- m'autoriser à signer l'avenant à la convention définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ